

Revenus.—Les revenus du Conseil proviennent de trois sources: une subvention annuelle du gouvernement fédéral, les intérêts de la Caisse de dotation et des dons de sources privées. La source de revenus la plus importante du Conseil est la subvention annuelle du gouvernement, qui s'est élevée à 17 millions de dollars pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1968. C'est là, il est vrai, la première des subventions annuelles, mais elle avait été précédée en avril 1965 d'une subvention inconditionnelle de \$10,000,000. Au moment de son intervention, le gouvernement avait annoncé un accroissement général de son aide à la recherche, en reconnaissance de l'action exercée par le Conseil en faveur des humanités et des sciences sociales. Grâce au concours financier du gouvernement, le Conseil pourra aussi accroître son aide aux arts, et répondre ainsi à un besoin manifeste. La Caisse de dotation, dont le Conseil ne peut utiliser que les intérêts, aura un rendement d'environ \$3,400,000 en 1967-1968. Cette Caisse, constituée par le gouvernement au moment de la création du Conseil des Arts, avait à l'origine un capital de 50 millions. Le Conseil a reçu en outre plusieurs dons de sources privées, dont le plus important jusqu'ici provient de la succession de M^{me} Dorothy J. Killam. On prévoit qu'il s'élèvera à environ 16 millions de dollars. Les dons de sources privées sont utilisés conformément aux volontés des donateurs.

Aide aux arts, aux humanités et aux sciences sociales.—Le Conseil des Arts s'intéresse et aux particuliers et aux institutions. Son aide aux particuliers revêt surtout la forme de bourses et de subventions à la recherche. Ainsi, au cours de ses dix premières années, le Conseil a accordé plus de 5,000 bourses aux niveaux de la maîtrise, du doctorat et de la recherche postdoctorale dans les domaines des humanités et des sciences sociales, et près de 1,400 bourses à des artistes créateurs ou interprètes. L'aide aux institutions, d'autre part, absorbe une très large part des revenus du Conseil, surtout dans le domaine des arts.

En 1966-1967, le Conseil des Arts a consacré environ \$5,581,000 aux humanités et aux sciences sociales, soit \$3,565,000 à l'octroi de 1,053 heures de doctorat et d'études postdoctorales, \$2,016,000 aux subventions à la recherche, aux bibliothèques universitaires, aux rencontres de savants et d'artistes, aux professeurs invités, aux publications savantes et à diverses autres formes d'aide. Les dépenses au chapitre des arts se sont élevées à \$4,352,000, dont \$594,000 ont servi à octroyer 186 bourses de perfectionnement et de travail libre, et une somme de \$3,758,000 a été consacrée à des subventions, partagées de la façon suivante: musique, \$884,000; festivals, \$415,000; théâtre, \$1,000,000; danse et opéra, \$749,000; arts plastiques, \$469,000; publications, \$155,000. Grâce à l'accroissement de ses ressources, le Conseil des Arts a pu augmenter sensiblement son aide dans tous les secteurs de son champ d'action au cours de l'année 1967-1968, et répondre ainsi à des besoins de plus en plus grands.

Programmes spéciaux.—En dehors de son programme propre, le Conseil des Arts assure pour le compte du gouvernement fédéral l'administration d'un programme de bourses destiné aux étudiants, aux universitaires et aux artistes de certains pays francophones (à l'époque actuelle, la France, la Belgique et la Suisse) désireux de venir au Canada. En 1966-1967, le Conseil a octroyé \$630,000 dans le cadre de ce programme.

Prix et distinctions.—En vertu du pouvoir qu'il détient de «décerner des récompenses à des personnes au Canada qui ont acquis un mérite exceptionnel dans les arts, les humanités ou les sciences sociales», le Conseil attribue chaque année sa propre «Médaille du Conseil des Arts» ainsi que les prix Molson, financés par un don de la Fondation Molson. De plus, le Conseil prend à sa charge les frais relatifs à l'octroi des Prix littéraires du gouverneur général, dont l'attribution relève d'un comité autonome.